

L'ARGUS DE L'ASSURANCE

24 Avril 2009

L'ASSURANCE CHÔMAGE REVIENT EN GRÂCE

C'est une niche dans la niche. La garantie perte d'emploi ne représentait que 1 % des cotisations prévoyance et santé des TNS en 2007 (étude FFSA). Et très peu d'acteurs conçoivent de telles couvertures, parmi lesquels la GSC (Garantie sociale des chefs d'entreprise), la Cameic et April assurances. « C'est un produit complexe à mettre en place et à gérer. Il comprend un important risque d'antisélection », explique Jean-Christophe Vauquières, directeur stratégie et développement de l'offre Professionnels chez le courtier-grossiste lyonnais. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ce type d'assurance prévoit généralement une importante période de carence. En tout état de cause, les TNS n'ont jamais montré beaucoup d'appétence pour l'assurance chômage et surtout les créateurs d'entreprise. « Lorsqu'ils s'installent, ils vont à l'essentiel : éventuellement la santé et le minimum en IJ », poursuit Jean-Christophe Vauquières, qui note toutefois « un effet récession » : « Depuis trois mois, on enregistre davantage de souscriptions. Il y a un effet d'opportunité dont s'est saisi le courtage. »